

La « Brèv'AGRO »

Enseignement Agricole, une branche à cultiver

→ Petit cadeau de début d'année pour tous

Le premier juillet dernier, le point d'indice des agents de la fonction publique augmentait de 1.5%, passant ainsi de 4.85 à 4.92€.

Nouveau petit coup de pouce en ce début d'année avec l'attribution, à partir du premier janvier, **de 5 points d'indice majoré pour tous les agents.**

Ce qui se traduira par une **augmentation mensuelle brut de 25€.**

→ Quelques étrennes pour les milieux et les fins de carrières....

La CCM, devant statuer (enfin !!!) pour l'accès aux grades de la hors classe et de la classe exceptionnelle, s'est déroulée le 13 décembre 2023.

Catégorie/Grade	Hors classe	Classe exceptionnelle
2	50	23
4	62	29
Total	112	52

Le SPELC déplore la faiblesse du nombre de promus. La faible augmentation annoncée du pourcentage de promus (22% en 2024 et 23% en 2025) pour accéder à la hors classe, ainsi que la défonctionnalisation de l'accès à la classe exceptionnelle, interrogent sur la réelle volonté du ministère de reconnaître la qualité du travail des agents qui seront concernés par ces avancements.

→ Les premiers versements du pacte

Travailler plus pour gagner plus et/ou la fin du chèque bénévolat ? **202475 ISOE PART FONCTIONNELLE**

Les premiers versements du pacte sont apparus sur les bulletins de paie de décembre. Ils apparaissent sous la ligne « ISOE part fonctionnelle » et s'élèvent à 139.80€ mensuels par brique. Le montant d'une brique est de 1250€ brut annuel et il est versé sur 9 mois, comme les HSA.

→ La demande de principe 2024

Vous souhaitez augmenter ou diminuer votre de service, changer d'établissement, demander un congé pour convenance personnelle... **remplissez votre DDP**. Cette DDP n'engage à rien, dans un premier temps, car il faudra la **confirmer par écrit avant le 29 mars 2024**, mais c'est une sécurité si vous êtes dans un établissement « fragile », sous le couperet d'une diminution de DGH.

Le formulaire est à remettre à votre chef d'établissement avant le 26 janvier 2024

Pour télécharger la note de service et le formulaire, [suivez le lien suivant](#) et consultez notre tutoriel pour en savoir plus !

La commission agricole du SPELC vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024

→ VOUS ÉPAULER

→ VOUS REPRÉSENTER

→ VOUS DÉFENDRE

Spelc
au cœur
de l'action

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des Spelc

 @FederationSpelc

Vous avez un esprit libre et constructif!

ADHÉREZ AU SPELC SUR:

www.spelc.fr/adherer

 t.lebreton@spelc.fr 

